# A qui demander conseil pour investir ?

Vous avez bien compris que le livret A ou le LDDS ne vous seront pas d’une grande aide pour développer ou créer votre patrimoine et vous avez entendu parlé lors de discussion de famille ou entre amis de PEA, assurance-vie, immobilier locatif, SCPI, etc..

Mais ce nuage de mots vous inquiète et vous ne savez pas par où commencer ?

Pas de panique, il existe des professionnels spécialisés dans le conseil qui pourront vous répondre simplement veillant pour vous à ce que les solutions envisagées soient en ligne avec vos objectifs.

La [gestion de patrimoine](https://gestiondepatrimoine.com/), ça vous parle ?

## Quels sont les professionnels à contacter pour investir ?

Un bon conseiller doit être impartial, neutre et objectif, à l’écoute de vos objectifs de vie et vous accompagner sur le long terme.

Investir son argent est une aventure qui se déroule sur plusieurs années et qui demande un suivi régulier.

Nous allons détailler/analyser ensemble 3 typologies de conseillers, pour que vous puissiez voir lequel correspond le plus à vos besoins.

### Le conseiller en gestion de patrimoine

Le conseiller en gestion de patrimoine aussi appelé CGP détient toutes les accréditations telles que le statut de CIF (Conseiller en Investissement Financier), le statut de courtier en assurances (IAS), le statut de courtier en opérations de banque (COBSP) et la carte de transaction immobilière.

Ces statuts lui permettent de pouvoir analyser pour vous l’ensemble de solutions présentes sur le marché de l’investissement.

Ces accréditations sont visibles sur le site de l’ORIAS (https://www.orias.fr/) qui valide ses autorisations à pratiquer son activité sauf la carte de transactions immobilières qui est délivrée par la préfecture.

Un CGP doit aussi adhérer à une association professionnelle agréée par l’autorité des marchés financiers (AMF).

En plus de toutes ces accréditations, le CGP est lui-même soumis à des contrôles réguliers de l’AMF mais aussi de l’ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) qui encadrent l’aspect réglementaire du conseil et des préconisations réalisées.

Le CGP vous conseille sur votre patrimoine dans sa globalité (civil, juridique, fiscal, financier, etc.).

Avant de vous proposer un placement quel qu’il soit, un CGP réalise systématiquement un audit de votre patrimoine : [le bilan patrimonial](https://gestiondepatrimoine.com/bilan-patrimonial).

C’est un prérequis indispensable pour un conseil sur-mesure à 360°.

Pour faire simple, le point de départ de votre relation avec un CGP commence par l’analyse des forces et faiblesses de votre organisation à l’instant T et par la définition de vos objectifs patrimoniaux.

Ce n’est qu’après cet audit que des préconisations de toute nature vous seront présentées.

Celles-ci peuvent être juridiques, fiscales ou concrètement sur des investissements à réaliser de type immobiliers ou financiers pour atteindre vos objectifs.

Libre à vous de mettre en place ces solutions avec votre CGP ou non. Dans tous les cas, vous saurez où il faut aller pour atteindre vos objectifs.

Dans l’idéal, réaliser les investissements avec son CGP permet un meilleur pilotage et suivi de la stratégie mise en place mais surtout, vous permet d’accéder à des solutions dont vous n’aurez pas accès en direct ou par l’intermédiaire de votre banque (même si vous êtes client d’une banque privée).

**A retenir** : Le CGP à une vision globale de votre patrimoine et ne se cantonne pas à un aspect purement financier, immobilier ou de défiscalisation. Il accompagne ses clients dans le temps sur tous les sujets patrimoniaux. Ayant accès à toute l’offre du marché, il peut vous proposer des solutions parfaitement adaptées à votre situation voir les construire sur-mesure pour vous.

### Le conseiller financier

A l’instar du conseiller en gestion de patrimoine, le conseiller financier est lui aussi détenteur du statut CIF (Conseiller en Investissement Financier),

Ce statut lui permet de vous conseiller sur tous les aspects financiers de votre patrimoine et de vous proposer des conseils sur les actions, obligations et autres instruments financiers.

Le conseiller financier a donc un champ plus restreint que le CGP qui pourra traiter de questions relatives à l’assurance, l’immobilier, la fiscalité, etc..

Si vous recherchez des conseils uniquement sur l’aspect financier, le conseiller financier est une bonne option notamment sur des sujets comme l’investissement en bourse.

Si vous avez besoin de conseils globaux sur l’organisation de votre patrimoine, seul le CGP pourra répondre à tous vos besoins.

### Le conseiller en défiscalisation

Certains conseillers en défiscalisation se présentent en tant que CGP.

Attention, il ne s’agit pas du tout du même métier. Souvent rattaché à des réseaux de défiscalisation, il ne s’agit pas de CGP ayant une approche patrimoniale globale.

Même s’ils se présentent à vous sous cette dynamique, très vite vous allez vous rendre compte que le seul conseil qu’ils vont vous donner va être d’investir dans une solution pour réduire votre impôt.. et bizarrement ce sera du Pinel !

Titulaires de la carte immobilière, ces conseillers sont en réalité plus des “agents immobiliers de défiscalisation” que des CGP.

A bannir si vous souhaitez une approche globale et une relation à long terme avec un véritable professionnel.

### Le conseiller bancaire

À fuir également !

Pourtant, le banquier est la première personne à qui on pense lorsqu’il s’agit d’investir. C’est logique, nous y avons tous ouvert un compte dès notre plus jeune âge et, qui plus est, dans la banque familiale normalement..

Vous avez toutes et tous en tête un rendez-vous avec votre conseiller bancaire pour faire le point sur vos comptes avec, à la clé, une proposition de souscription à un produit maison, d’une assurance habitation ou d’un forfait de téléphone..

Dans les faits, la banque est le bon endroit pour avoir votre épargne de précaution (sur un livret A par exemple) ou pour faire un crédit immobilier mais pas plus..

Dès lors que vous souhaitez investir, les conseils prodigués par un conseiller bancaire vont être rapidement très limités.

Pourquoi ?

Tout simplement car les banques ne proposent généralement que leurs produits, qui sont bien souvent restreints dans les supports d’investissement, avec des frais élevés et de qualité moyenne.

D’autre part, les conseillers bancaires n’ont pas de connaissances poussées et une vision globale sur votre patrimoine, à la différence d’un CGP dont c’est le cœur de métier.

Et nous n’avons pas encore parlé du turn-over…

Vous savez bien que votre conseiller change tous les 6 mois..

## Bien s’informer

Quel que soient les conseils donnés dans le cadre de vos investissements, n’oubliez pas de vous informer sur les solutions qui vous sont proposées.

Il est important que votre conseiller vous explique bien les tenants et aboutissants de chaque investissement réalisés autrement dit les avantages et les inconvénients (risques).

Vous devez connaître les mécanismes des véhicules d’investissement dans lesquels vous placez votre argent.

N’oubliez pas que vous devez être en confiance avec votre conseiller et vous devez vous sentir libre de lui poser toutes les questions nécessaires à votre bonne compréhension.

## Choisir un conseiller

Maintenant que vous avez bien compris qui peut vous accompagner pour investir, nous allons vous donner quelques conseils pour bien choisir votre conseiller.

* **Premier conseil**, vérifiez bien les accréditations du conseiller à qui vous allez confier vos investissements.
* **Deuxième conseil**, le conseiller doit en premier lieu chercher à connaître votre situation, vos objectifs et réaliser un audit avant de vous proposer d’investir sur quoi que ce soit.
* **Troisième conseil**, un conseil de qualité n’est jamais gratuit, ce qui est gratuit c’est le premier rendez-vous de découverte. Si vous pensez qu’un professionnel coût cher, c’est que vous n’avez pas idée de ce que peut coûter un incompétent.
* **Quatrième conseil**, un bon conseiller sait faire appel à d’autres professionnels pour l’épauler dès que cela est nécessaire. Tout comme un médecin généraliste peut faire appel à un professionnel du médical spécialisé (chirurgien, ophtalmologue, etc.). Il doit savoir et pouvoir travailler en interprofessionnalité.
* **Cinquième conseil**, vous devez vous sentir en confiance avec votre conseiller et vous ne devez pas avoir peur de lui poser des questions lorsque vous avez des incompréhensions.

Il n’existe pas de questions bêtes !

Voilà, nous espérons que vous y voyez plus clair maintenant sur l’utilité de faire appel à un conseiller pour votre patrimoine et vos investissements.

N’hésitez pas à lire nos autres contenus :

* [Quand faire appel à un conseiller en gestion de patrimoine](https://gestiondepatrimoine.com/blog/quand-faire-appel-cgp.html)
* [Quel est le coût d’un conseiller en gestion de patrimoine](https://gestiondepatrimoine.com/blog/cout-d-un-cgp.html)

Si vous êtes prêt à passer à l’action, vous pouvez réaliser un bilan patrimonial qui nous permettra de vous trouver les solutions les plus adaptées à votre situation !